

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 7 mars 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nicolas Bodennec à François Roué, Jean Didou à Gérard Péron, Florence Bihan à Claudie Péron.

Absent : Florent Cardinal

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.05.2023

Finances – Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Monsieur Eric le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

- 1/ Que Madame Léna Tanguy l'a informé de sa démission du Conseil municipal par courrier daté du 7 février 2023 ;
- 2/ Qu'il en a dument informé la Sous-préfecture qui en a pris acte ;
- 3/ Qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressée, le remplacement de la conseillère municipale démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;
- 4/ Qu'à ce titre, il a proposé le poste de conseillère municipale à Madame Marie-France Ropars ;
- 5/ Que suite à son acceptation, il est proposé au Conseil municipal, l'installation de Madame Marie-France Ropars ;

Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4 alinéa 2,

Vu l'article L.270 du Code électoral,

Vu le courrier de démission de Madame Léna Tanguy en date du 7 février 2023,

Considérant l'acceptation à la fonction de Madame Marie-France Ropars,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **PREND ACTE de l'installation de Madame Marie-France Ropars en qualité de Conseillère municipale.**
- **PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil municipal.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Maïwenn Morvan



Le Maire,
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le 23.03.2023

